Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900435-20260706-DEL2026_5_5-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune de DAOULAS

Référence 2026-5-5 — DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
06/07/2026

Date d'affichage
07/07/2026

L'an 2026, le 6 Juillet à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Daoulas s'est réuni en mairie,17 route de Loperhet, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LE SAUX Jean-Luc, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mmes : COMACLE Caroline, CREN Caroline, KRIER Carine, LEVEQUE Joëlle, LIEWIG Marion, MONTFORT Annick, TONNARD Nelly, MM : CAILLEAU François-Marie, HELLO Jean-Paul, HENAFF Yann, JESTIN Alain, LAGADEC Jean-Philippe, LE GARS Gwen, LE SAUX Jean-Luc, ROUE Bertrand

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CALVEZ-BARNOT Gaëlle à Mme LEVEQUE Joëlle, CASTEL Lisa à M. LE SAUX Jean-Luc, M. BLANCHARD Florian à Mme LIEWIG Marion
Excusé(s) : M. GRAF Frédéric

A été nommé secrétaire : M. HELLO Jean-Paul

Objet : SUBVENTIONS AUX GESTIONNAIRES DE SERVICES INTERCOMMUNAUX 2025

François-Marie CAILLEAU, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal les subventions proposées pour l'année 2024 pour le financement des services intercommunaux à l'échelle du Pays de Daoulas.

La répartition des subventions est précisée dans le tableau suivant :

Imputation	Service du Pays de Daoulas	Gestionnaire	Réalisé 2025	Prévisionnel 2026
657341	Coordinatrice enfance jeunesse	Loperhet	1 716,70	1 642,88
657341	Salle de combat de Coat Mez	Dirinon	1 436	1 500
657341	Ecole de musique	Loperhet	15 852	12 623,05
657341	Ecole de musique - Subvention QF	Loperhet	-	200
657348	Micro-crèche Les marmouzigs	Loperhet	-	14 000 (2 ans)
65748	Multi-accueil Les Mésanges	Dirinon	535,47	477,41
6558	SIVURIC - participation statutaire	Syndicat intercommunal	40 454,40	36 428,75
657358	Relais Petite Enfance (RPE)	Daoulas	2 216,13	2 418,84
657358	Micro-crèche Dip ha Doup	Daoulas	20 377,96	17 204,29
657358	Groupement Syndical Forestier (GSF)	GSF	591,54	591,54
657362	Pôle social	CCAS de Daoulas	12 767,22	11 771,36
657341	ALSH Loperhet	Loperhet	36 006	26 572,80
657341	ALSH l'Hôpital Camfrout	L'Hôpital-Camfrout	5 934,27 (3 ans)	2 500
657341	ALSH Irvillac	Irvillac	4 765	3 806,45

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900435-20260706-DEL2026_5_5-DE

6573641	EPIC EPCC	EPCC	100	100
65743	Mésanges	Association	9 421	9 420,76
65744	Log'ado	Association	13 376	13 777

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'attribution de subvention aux gestionnaires des services intercommunaux du Pays de Daoulas pour l'année 2026.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/07/2026
Le Maire
Jean-Luc LE SAUX

Le secrétaire de séance, Jean-Paul HELLO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Motte, 35044 Rennes), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).